

**PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS  
COMTÉ MATAPÉDIA**

À une séance ordinaire du conseil municipal des Hauteurs tenue le 4 septembre 2018 au lieu et à l'heure ordinaire des séances sont présents(es), M. Emmanuel Bélanger, M<sup>me</sup> Rachel Tardif, M. François St-Laurent, M. Jean-Rock Michaud et M. Donald Lavoie, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M<sup>me</sup> Gitane Michaud, Mairesse.

M. Steeve Michaud, conseiller au siège #2, est absent.

La directrice générale/secrétaire-trésorière, M<sup>me</sup> Pascale Fortier est présente, ainsi que M<sup>me</sup> Karine Marquis, adjointe.

**OUVERTURE**

Après un moment de silence, M<sup>me</sup> Gitane Michaud, Mairesse, ouvre la séance.

## **LECTURE & ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution numéro : 18-09-04-181**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Rachel Tardif, appuyé par M. François St-Laurent et résolu que l'ordre du jour soit accepté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité.

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2018**

### **Résolution numéro : 18-09-04-182**

Il est proposé par M. Donald Lavoie, appuyé par M<sup>me</sup> Rachel Tardif et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août soit accepté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité.

## **NOMINATION D'UN INSPECTEUR EN URBANISME**

### **Résolution numéro : 18-09-04-184**

Il est proposé par M. François St-Laurent, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs nomme M<sup>me</sup> Julie Landry de la firme Urba-Solutions pour faire partie de l'équipe du service d'inspection et d'urbanisme de la municipalité. Son entrée en fonction est le 4 septembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

---

**À 19 h 07, on enregistre l'arrivée de M. Steeve Michaud, conseiller au siège #2**

---

## **CORRESPONDANCES ET DEMANDE DE SALLE**

### **Résolution numéro : 18-09-04-183**

Lecture de la correspondance d'août 2018.

DEMANDE DU GROUPE FORESTIER MÉTIS-NEIGETTE : Une demande du groupe forestier Métis-Neigette nous a été transmise pour effectuer des travaux forestiers dans le 5<sup>e</sup> Rang Est. La demande est reportée à la prochaine séance du conseil pour permettre une meilleure compréhension de leur demande.

---

**M. Steeve Michaud, conseiller au siège no. 2 se retire des discussions pour une question d'éthique.**

---

**DEMANDE DE PASCALE PARENT**  
**PRODUCTION PÉPÉ**

**Résolution numéro : 18-09-04-184**

Suite à la demande de Mme Pascale Parent des Productions Pépé, de participer au lancement de son album, en achetant des gilets et fournir un montant de 250\$, sur proposition de Mme Rachel Tardif, appuyé par M. François St-Laurent et résolu que la municipalité des Hauteurs, ne participera pas à la demande de Mme Pascale Parent, nous lui souhaitons beaucoup de succès.

Adopté à l'unanimité.

**DEMANDE DE CHANGEMENT DE VOCATION**  
**MME NATHALIE PROULX**

**Résolution numéro : 18-09-04-185**

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs suite à la visite de Servitech, changera la vocation de duplex à maison unifamilial à compter de janvier 2019. La maison est située au 336, rang 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ouest, propriété de Mme Nathalie Proulx.

Adopté à l'unanimité.

**DEMANDE DES LOISIRS**  
**SOCCER INTÉRIEUR**

**Résolution numéro : 18-09-04-186**

Il est proposé par M. François St-Laurent, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise le comité des loisirs à utiliser la salle pour faire jouer les enfants d'âge scolaire au soccer en raison de 3 soirs/semaine de 16h à 18h. Nous veillerons à ce que le frigo soit protégé des ballons. Salle et conciergerie gratuite.

Adopté à l'unanimité.

**DEMANDE DE SALLE**  
**CHEVALIERS DE COLOMB**

**Résolution numéro : 18-09-04-187**

Il est proposé par M. Donald Lavoie, appuyé par M. Steve Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs prête la salle aux Chevaliers de Colomb, pour faire leur déjeuner biennuel le 28 octobre prochain ainsi que le 28 avril 2019. Salle et conciergerie gratuite.

Adopté à l'unanimité.

**LISTE DES COMPTES À PAYER**  
**LISTE DES DÉBOURSÉS**

**Résolution numéro : 18-09-04-188**

Il est proposé par M. François St-Laurent appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la liste des comptes à payer soit acceptée au montant de 42 847.84 \$ et la liste des déboursés du mois d' août 2018 au montant de 74 105.23\$.

Alarme 911 Rimouski	302.84 \$
Fond d'information du territoire	4.00 \$
Centre du Camion Denis	1 019.70 \$
Constrution Jalbert et Pelletier	603.62 \$
Dépanneur du Coin	780.31 \$
DF Rouleau	13 071.06 \$
Dickner inc.	2.52 \$
Ferme Castber Inc.	118.19 \$
Impressions Nouvelle Image	119.33 \$
Matériaux Fidèle Lévesque	263.34 \$
M.R.C. de la Mitis	18 976.02 \$
Plante Yvan	5432.57 \$
Produits Sanitaires Lépine inc.	269.16 \$
SEAO-Constructo	9.55 \$
Service Clément Ouellet	14.38 \$
Soudures Marc Valcourt	344.92 \$
Toiles BSL inc.	423.11 \$
Traction	65.93 \$
Urba Solutions	819.20 \$

**TOTAL : 42 847.84 \$**

Adopté à l'unanimité.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée secrétaire-trésorière de la Municipalité des Hauteurs certifie qu'il y a les crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Pascale Fortier,dg/sec.trés.

**DEMANDE DE PAIEMENT**  
**M. DENIS DUPONT**

**Résolution numéro : 18-09-04-189**

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise le paiement de 17.24 \$ à M. Denis Dupont pour l'achat d'un outil pour réparer des joints d'étanchéités.

Adopté à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE  
RÈGLEMENT #242**

**Résolution numéro : 18-07-23-150**

M. Donald Lavoie, conseiller au siège #6, par la présente :

\* donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 242 décrétant le code d'éthique et de déontologie pour les employés de la municipalité des Hauteurs.

\* dépose le projet du règlement numéro 242 intitulé Amendement au code d'éthique et de déontologie pour les employés de la municipalité des Hauteurs. Il y aura dispense de lecture.

**AFFICHE DE BORNE SEC ET EAU POTABLE**

**Résolution numéro : 18-09-04-191**

Il est proposé par M. François St-Laurent, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que la Municipalité des Hauteurs fera l'achat d'affiches pour les bornes secs et eau potable au montant de 88,70 \$ +tx.

Adopté à l'unanimité.

**ACHAT DE SABLE TAMISÉ**

**Résolution numéro : 18-09-04-192**

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs achète 50 voyages de sable, pour l'hiver 2018-2019 au coût de 150\$ du voyage pour un montant de 7 500 \$ +tx.

Adopté à l'unanimité.

**NIVELEUSE**

**Résolution numéro : 18-09-04-193**

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise Mme Pascale Fortier, si besoin est, de demander à Construction Jalbert et Pelletier d'effectuer les travaux de niveleuse. Pour l'instant, avec la belle température, la niveleuse n'est pas nécessaire.

Adopté à l'unanimité.

**RIRL**  
**ANALYSE DE SOUMISSIONS RECUES LE 29 AOÛT 2018**  
**POUR LE PROJET DE VOIRIE**  
**ENTRETIEN DE VOIRIE – 5<sup>E</sup> RANG O. ET ROUTE DU PORTAGE**

**Résolution numéro : 18-09-04-194**

Suite à l'ouverture des soumissions reçues dans le cadre du projet en titre :

Construction Jalbert et Pelletier inc.	40 052.69 \$
Transport Martin Alain	87 107.36 \$
Les Entreprises Claveau LTÉE	77 921.34 \$
Eurovia Construction Québec	101 152.29 \$

Une analyse de la MRC de la Mitis, nous recommande la soumission plus basse conforme soit celle de Construction Jalbert et Pelletier au montant de 40 052.69\$ tx incl. Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs accepte la recommandation et octroie le contrat à Construction Jalbert et Pelletier afin d'effectuer les travaux conditionnelle à l'accord du ministère.

Adopté à l'unanimité.

**TECO**

**Résolution numéro : 18-09-04-195**

Il est proposé par M. François St-Laurent, appuyé par M. Steeve Michaud et résolu que la Municipalité des Hauteurs autorise M<sup>me</sup> Pascale Fortier à octroyer le contrat pour l'offre de service pour le potentiel archéologique sur le site prévu des égouts. Un seul soumissionnaire « Ruralys » conforme pour un montant de 4 880 \$ +taxes.

Adopté à l'unanimité.

**DON DE LIVRE DU 100<sup>E</sup>**

**Résolution numéro : 18-09-04-196**

Il est proposé par M. François St-Laurent, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la Municipalité des Hauteurs fera don de 16 livres du 100<sup>e</sup> à l'écoles des Hauts-Plateaux, les bibliothèques ainsi que certaine maisons de personnes âgées, etc.

Adopté à l'unanimité.

**VARIA**

**Résolution numéro : 18-09-04-197**

POSTE D'OPÉRATEUR DE VOIRIE D'HIVER : Le poste sera affiché dans le journal l'Avantage, sur le site d'emploi Québec ainsi que dans l'Info du maire, afin de se faire une banque de nom.

ABRI DE TYPE « TEMPO » : Dès 2019, nous appliquerons le règlement sur les abris de type « tempo » : Abris temporaires et garages de toile (de type « tempo ») sont uniquement autorisés dans la période du 1<sup>er</sup> octobre au 15 mai et que tout contrevenant peut s'exposer aux sanctions prévues à cet effet. Ce règlement vise tous les abris de toile peu importe leurs tailles ou leurs couleurs et ce, à l'exception des serres.

PANCARTES DE NOM DE RUE : La municipalité regarde pour rafraîchir ses pancartes de nom de rue.

LUNDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE : Journée d'élection provinciale, le bureau municipal fermera ses portes à 14h. La réunion du conseil aura lieu comme prévue à 19h.

## **DATES PROCHAINES RENCONTRES**

### **Résolution numéro : 18-09-04-198**

Rencontre de travail : Lundi le 24 septembre 2018 à 19 h

Séance ordinaire : Lundi le 1<sup>er</sup> octobre 2018 à 19 h

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **Résolution numéro : 18-09-04-199**

À 20 h 05 sur proposition de M. Jean-Rock Michaud, la séance est levée.

Je, Gitane Michaud, Mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

---

Mme Gitane Michaud, Mairesse Mme Pascale Fortier, dg/sec-très